Ces titres de propriété viennent protéger et sécuriser les programmes de développement engagés par VitamFero visant à prévenir les épisodes de cryptosporidiose et de néosporose bovines

Angers, France - Le 11 mai 2017 - **VitamFero**, société de biotechnologie vétérinaire française spécialisée dans l'élaboration et le développement de solutions préventives innovantes, annonce la délivrance aux Etats-Unis de deux brevets majeurs contre la néosporose et la cryptosporidiose bovines.
Ces 2 titres de propriété obtenus dans un territoire clé marquent une étape importante dans le développement de la Société et portent sur :

• la **souche Toxo KO vivante atténuée** (brevet US n° 9,585,949 détenu conjointement par VitamFero, l'INRA et l'Université François-Rabelais de Tours). Licenciée à Bioproperties depuis 2015 pour le développement d'un nouveau vaccin dirigé contre la toxoplasmose ovine, la souche Toxo KO vivante atténuée est désormais également protégée pour son utilisation prophylactique contre les épisodes diarrhéiques provoqués chez le jeune ruminant par Cryptosporidium parvum, un parasite apicomplexe phylogénétiquement proche de Toxoplasma gondii, l'agent étiologique de la toxoplasmose. Ces infections chez les ruminants ont des conséquences dramatiques chez les nouveaux nés (i.e. veaux, agneaux et chevraux), chez qui elle cause des déshydratations extrêmement sévères pouvant conduire à la mort de l'animal. Par ailleurs, la cryptosporidiose est une zoonose qui représente un important besoin médical non-satisfait et contre laquelle n'existe aujourd'hui aucun traitement préventif.

• la
souche Neo KO vivante atténuée
(brevet US n° 9,603,914 détenu en exclusivité par VitamFero) utilisée comme vaccin contre la néosporose bovine. Pour rappel, suite au retrait de Bovilis NeoGuard® (MSD Animal Health), il n'existe plus aucun vaccin contre cette pathologie sur le marché. Provoquée par le parasite apicomplexe Neospora caninum, lorsqu'elle survient dans les cheptels, la néosporose est responsable de nombreux avortements et d'une importante mortinatalité.

Dans un contexte où la Société souhaite prochainement pouvoir nouer des accords de licence, de co-développement et de distribution avec des partenaires industriels, ces brevets, en plus de renforcer la propriété intellectuelle de la Société, valident l'intérêt de l'approche prophylactique proposée par VitamFero.

Le Dr. Sophie Barreteau, Directrice de la Recherche de VitamFero, déclare « *Nous sommes particulièrement heureux de la délivrance de ces titres de propriété aux Etats-Unis. Elle vient concrétiser le travail accompli par VitamFero sur la cryptosporidiose et la néosporose bovines, deux parasitoses dont la prévention constitue un important besoin médical non-satisfait. Avec le concours de partenaires industriels, qui se chargeront de leur commercialisation, nous souhaitons poursuivre le développement de nos produits*
».